



Bon de commande de paille été 2026

Pour les adhérents à jour de leur cotisation 2026
Merci de nous retourner ce courrier signé
après avoir renseigné les informations et
d'y joindre les chèques d'acompte de règlement
à l'ordre de A-PRO 53.

Bon de commande à retourner

au plus tard

le 16/07 pour une livraison en août ou septembre

**Attention, stock limité. Les dossiers seront traités
dans l'ordre d'arrivée. (Commande + chèque).**

Les tarifs seront amenés à changer en cas de
réapprovisionnement, auquel cas votre accord vous sera
redemandé pour confirmer la commande.

NOM Prénom :

Nom de l'exploitation :

Adresse de l'exploitation :

Portable :

Mail :

Adresse de livraison :

Commande :

Tonnage souhaité (par camion de 20 tonnes).

Au tarif de **120€/Tonne**

(dans la limite des stocks disponibles)

Paille de blé	Paille d'orge

Mois de livraison souhaité(s) : ☐ Août ☐ Septembre

Il est entendu que :

- La paille à livrer est de la paille de blé ou d'orge récolte 2026, de qualité loyale et marchande ;
- La période de livraison se déroulera de juillet à septembre ;
- Le poids est confirmé par ticket de pesée publique ;
- Le tonnage livré peut différer du tonnage commandé en raison des modalités de transport.

Paieement :

- Le règlement s'effectue en envoyant dès maintenant un chèque d'acompte de 1000€ par camion de 15 tonnes à l'ordre d'A-PRO 53. (si plusieurs camions, merci de fournir des chèques séparés) ;
- Les chèques d'acompte seront encaissés après livraison ;
- Le solde de la commande sera ensuite demandé lorsque le tonnage livré sera connu.

A, le

Signature